



santé  
famille  
retraite  
services

# La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous  
informe

## Non-salariés agricoles

### « Mon projet d'Agri » un nouvel outil proposé par votre MSA

Être agriculteur est une aventure jalonnée d'événements : de l'installation, au développement de son activité, jusqu'à la transmission.

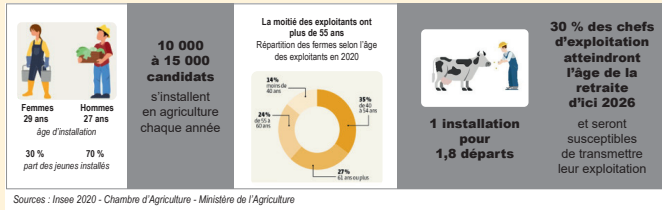
De nombreux dispositifs existent pour soutenir et accompagner les agriculteurs dans leur installation, la transition et dans la transmission de leur exploitation. Cependant, les informations étant nombreuses et émanant de différents acteurs, les agriculteurs peuvent manquer de visibilité. Or, ils doivent faire les bons choix, en connaissance de cause, anticiper et disposer des meilleures conditions pour démarrer, se développer, partir à la retraite, etc.

C'est pourquoi, la MSA a décidé de se positionner sur le sujet et de mettre à profit son rôle d'acteur de proximité pour les agriculteurs, en facilitant l'accès à l'information et en simplifiant l'identification des acteurs. Elle lance ainsi le module d'orientation

intitulé « Mon projet d'Agri » pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches d'installation, de développement de leur activité ou de transmission de leur exploitation. Pensé sous une logique de parcours, cet outil en ligne permet aux professionnels d'avancer pas à pas dans leur projet. A chaque étape, il indique les démarches à réaliser, les acteurs à contacter pour se faire accompagner, et recense les sites internet des institutions auprès desquelles les professionnels peuvent s'informer ou effectuer ces démarches.

« Mon projet d'Agri » propose pour les parcours « transition » et « transmission » des calendriers synthétiques de toutes les étapes liées à la réalisation de ces deux projets. Ils permettent aux professionnels d'avoir une vision d'ensemble de l'avancée de leur projet, et des démarches restant à accomplir.

**MON PROJET D'AGRI**  
M'INSTALLER. DÉVELOPPER. TRANSMETTRE.



## Santé

### J'ai un accident pro ou perso

Vous avez été victime d'un accident ? Pour vous accompagner dans ce moment difficile, la MSA vous explique les différents types d'accidents ainsi que les démarches à effectuer.

#### 1/ Je déclare mon accident

Dans le cas d'un accident du travail, j'effectue ma déclaration auprès de mon employeur dans les 48 heures.

#### 2/ Je me fais soigner

Je consulte rapidement un médecin qui établit un certificat médical initial en cas d'arrêt de travail.

#### 3/ Je suis pris en charge

Mes soins sont pris en charge par ma MSA et je peux bénéficier d'indemnités journalières.



### JE RÉALISE MES DÉMARCHES EN LIGNE

Rendez-vous dans Mon espace privé pour réaliser de nombreuses démarches en ligne



Télécharger une attestation de paiement d'indemnités journalières



Suivre vos remboursements



Suivre le paiement de vos indemnités journalières